

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SELECTIPIERRE 2

SCPI au capital de 62 289 600 €
Siège social 24 rue Jacques Ibert - 92300 LEVALLOIS-PERRET
314 490 467 RCS Nanterre

la société UFFI REAL ESTATE ASSET MANAGEMENT – UFFI REAM, agissant en qualité de gérant de la société Sélectipierre 2, a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les porteurs de parts à l'assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le :

Judi 3 juin 2010 à 16 heures
24, rue Jacques Ibert - 92300 LEVALLOIS PERRET

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

- Rapport de la société de gestion sur l'exercice 2009.
- Rapport du conseil de surveillance et quitus.
- Rapports du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes de l'exercice 2009, quitus à la société de gestion.
- Affectation du résultat de l'exercice 2009.
- Valeurs de la part.
- Autorisation d'emprunt.
- Renouvellement du mandat de l'expert immobilier.
- Autorisation de vente d'actifs.
- Rémunération du conseil de surveillance.
- Election de huit membres au conseil de surveillance.
- Résolutions présentées par des associés représentant 1,17% du capital social*
- Adhésion et cotisation à l'APPSCPI.
- Résolutions présentées par des associés représentant 1,29% du capital social*
- Maintien en la forme juridique de SCPI.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve les comptes de l'exercice 2009 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne quitus de sa gestion pour l'exercice 2009 à la société de gestion UFFI REAM.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne quitus au conseil de surveillance pour sa mission d'assistance et de contrôle pour l'exercice 2009.

Quatrième résolution

Après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.214-76 du code monétaire et financier et le rapport du conseil de surveillance, l'assemblée générale approuve les conventions qui y sont visées.

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate que le bénéfice de l'exercice 2009	
s'élève à la somme de	6 983 310,74 €
et que majoré du report à nouveau de	4 449 217,73 €
le montant total disponible atteint	11 432 528,47 €

L'assemblée générale décide de la répartition suivante :

un dividende total de	7 044 953,76 €
-----------------------	----------------

et de reporter à nouveau le solde, soit	4 387 574,71 €
---	----------------

Sixième résolution

L'assemblée générale, au vu des éléments fournis par la société de gestion, approuve la valeur comptable de 103 302 476,96 €, soit 331,68 € par part.

Septième résolution

L'assemblée générale, au vu des éléments fournis par la société de gestion, approuve la valeur de réalisation de 156 866 221,64 €, soit 503,67 € par part.

Huitième résolution

L'assemblée générale, au vu des éléments fournis par la société de gestion, approuve la valeur de reconstitution de 174 421 005,67 €, soit 560,03 € par part.

Neuvième résolution

L'assemblée générale fixe à 25 % maximum de la capitalisation arrêtée au 31 décembre de l'année écoulée, exprimée sur la dernière valeur de réalisation arrêtée par la société de gestion au 31 décembre de l'année écoulée, le montant des emprunts que pourra contracter la société de gestion au nom de la société et l'autorise à consentir toutes les garanties, notamment hypothécaires, nécessaires à la souscription de ces emprunts.

Dixième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat de la société EXPERTISES GALTIER - 92 bis rue Edouard Vaillant - 92309 Levallois-Perret Cedex, expert immobilier, pour expertiser, en tant que de besoin, le patrimoine de la SCPI et ce, pour une durée de quatre exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Onzième résolution

L'assemblée générale autorise la société de gestion à procéder à la vente d'un ou de plusieurs actifs du patrimoine aux conditions qu'elle jugera convenables, après consultation du conseil de surveillance, sur les arbitrages présentés en conseil, et ce, jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Douzième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil de surveillance, pour l'exercice 2010, à 14.000 €. Les membres du conseil pourront en outre prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement sur présentation d'un justificatif.

Treizième résolution

L'assemblée générale approuve l'élection de huit membres au conseil de surveillance et ce pour une durée de six années soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015, parmi la liste des candidats ci-dessous. L'assemblée générale décide que sera élu l'associé candidat ayant réuni le plus grand nombre de voix.

Monsieur Antoine de LACHEISSERIE - né le 8 mars 1943

Détenant : 14 parts

Demeurant : 3 rue des Ecoles - 26120 CHABEUIL

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : maître de conférences de droit privé à l'Université de Grenoble II.

Membre de l'actuel conseil de surveillance.

Monsieur Jean-Marie PICHARD - né le 6 décembre 1938

Détenant 652 parts

Demeurant : 2 Le Parc Offenbach 213 - 33-35 rue Cartault - 92800 Puteaux

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : enseignant en Droit des Affaires et Gestion Fiscale à l'université de Paris et à la CCIP - retraité et Président de l'Association Défense de l'Epargne Foncière Immobilière (D.E.F.I).

Membre de l'actuel conseil de surveillance.

LE CRISTAL 13 - société civile immobilière

Représentée par son gérant, Monsieur Alain DARBONVILLE

Détenant 10 parts

Siège social : 231 rue Lecourbe - 75015 Paris

Membre de l'actuel conseil de surveillance

AMRA - société civile immobilière

Représentée par sa gérante, Madame Françoise REYNAUD

Détenant 10 parts

Siège social : 22 bis avenue Alfred de Musset - 78110 Le Vesinet

APPSCPI

Représentée par Madame Jacqueline SOLSONA, par délégation du représentant légal

Détenant 10 parts

Siège social : 64 rue Ampère - 75017 Paris

AUBEPAR - société anonyme

Représentée par Monsieur Xavier CHAUDERLOT, administrateur délégué

Détenant 1 485 parts

Siège social : 12 rue de Vivienne - 75002 Paris

AVENIR IMMOBILIER - société civile immobilière
Représentée par sa gérante, Madame Jacqueline LEBRUN
Détenant 65 parts
Siège social : 1 route de Sassay - 41700 Contres

Monsieur Serge BLANC - né le 16 octobre 1950
Détenant 15 parts
Demeurant : 2 allée de Marivel - 78000 Versailles
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : directeur de marketing de la société Cyber-COM - responsable de la communication de SG e-Projets, puis cadre bancaire.

Monsieur Olivier BLICQ - né le 12 novembre 1957
Détenant 90 parts
Demeurant : 26 rue Rabelais - 59000 Lille
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : inspection du travail.

Monsieur Pierre FABRE - né le 29 mars 1938
Détenant 40 parts
Demeurant : 11 avenue des 3 Lucs - 13012 Marseille
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : Président de section honoraire de chambre régionale des comptes.

Monsieur Xavier FAIRBANK - né le 1er mars 1966
Détenant 100 parts
Demeurant : 19 rue d'Aguesseau - 92100 Boulogne Billancourt
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : ingénieur, directeur adjoint d'une entité du Ministère de la Défense en charge de l'entretien et de l'exploitation des bâtiments tertiaires et industriels, puis responsable production groupe direction technique.

Monsieur Daniel FRANCOIS - né le 10 avril 1942
Détenant 50 parts
Demeurant : 18 rue d'Armorique - 54425 Pulnoy
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : contrôleur interne de la société de gestion Est Gestion et Président-fondateur de l'Association pour la Promotion de l'Actionariat Individuel (créée en 1987).

GLERM INVESTISSEMENT - société civile
Représentée par son gérant, Monsieur Gilles MOULIN
Détenant 32 parts
Demeurant : La Goutte - 42560 Margerie

Monsieur Dominique GUILLET - né le 2 juillet 1961
Détenant 385 parts
Demeurant : 141 rue de Livourne - 1050 Bruxelles
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : consultant télécoms et systèmes d'information.

Madame Hélène KARSENTY - née le 25 novembre 1949
Détenant : 386 parts
Demeurant : 174 Chemin de Pioch Courbi - 34150 Gignac
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : conseil et contrôle gestion d'immeubles.

Monsieur Gérard LAPLASSE - né le 15 février 1950
Détenant : 120 parts
Demeurant : 43 rue Rhin et Danube - 34410 Serignan
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : directeur d'une société HLM - Retraité.

MPL INVESTISSEMENT - société civile immobilière
Représentée par son gérant, Monsieur Joël MAITRE
Détenant 255 parts
Siège social : 11 rue Marbeuf - 75008 Paris
Bureaux : 5 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 78150 Le Chesnay

Monsieur Jean-Pierre OEUVRARD - né le 12 mai 1944
Détenant : 140 parts
Demeurant : 36 rue du Commandant Israël - 69370 Saint Didier au Mont d'Or
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : expert-comptable et commissaire aux comptes retraité.

Monsieur Hervé PENE - né le 5 août 1949
Détenant : 68 parts
Demeurant : 25 rue de Chanzy - 92600 Asnières-sur-Seine
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : gérant de sociétés spécialisées dans l'immobilier.

Monsieur Yves PERNOT - né le 30 décembre 1945
Détenant : 10 parts
Demeurant : 2 chemin de la Côte - 26800 Etoile-sur-Rhône
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : docteur en chirurgie dentaire.

Monsieur Georges RONZETTO - né le 8 décembre 1964
Détenant : 30 parts
Demeurant : 6 rue Pierre Joseph Antoine - 21000 Dijon
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : responsable marketing et communication des marques B to B au sein du Groupe Somfi International

Monsieur Patrick SAMAMA - né le 20 avril 1947

Détenant 435 parts

Demeurant : 8 rue de la Marine - Ile de la Jatte - 92200 Neuilly-sur-Seine

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : directeur financier de PME - Retraité.

Monsieur Alby SCHMITT - né le 14 octobre 1961

Détenant 180 parts

Demeurant : 6 allée des acacias - 54280 Seichamps

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : directeur de la DRIRE Limousin (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement), puis directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Alsace.

VALORIM PARTICIPATIONS - société civile immobilière

Représentée par sa gérante, Madame Edith BOISSERON

Détenant 38 parts

Siège social : 360 avenue du Prado - 13008 Marseille

Quatorzième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, pour effectuer tous dépôts ou formalités où besoin sera et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Résolutions présentées dans le cadre de l'article R 214-125 du Code monétaire et financier par 58 associés représentant 1,17% du capital social**Quinzième résolution**

L'Assemblée Générale, avoir relevé que :

- L'association APPSCPI est une très ancienne organisation de défense des personnes qui investissent dans les supports collectifs de placement immobilier, ainsi que de ces supports eux-mêmes.

- L'association APPSCPI a vocation à favoriser le développement harmonieux de l'épargne collective immobilière et à relayer les propositions aptes à la préserver.

- L'association de défense des investisseurs APPSCPI est agréée par l'Etat et répond aux coordonnées suivantes :

Adresse postale BP 70040 - 95472 Fosses

Téléphone/fax 01 34 72 44 02

Site Internet www.appscpi.comAdresse e-mail appscpi@laposte.net

décide l'adhésion de Sélectipierre 2 à l'association APPSCPI moyennant une cotisation acquittée par la SCPI et fonction de la plus récente valeur de réalisation connue de cette dernière.

A la fin 2009, cette cotisation correspond à deux mille deux cent cinquante euros (2 250 €) en année pleine ; pour une adhésion en cours d'année, la cotisation est réduite sur base mensuelle, au prorata des mois restant à courir jusqu'en fin d'exercice, mois d'adhésion inclus.

Résolutions présentées dans le cadre de l'article R 214-125 du Code monétaire et financier par 59 associés représentant 1,29% du capital social**Seizième résolution**

L'Assemblée Générale, avoir relevé que :

- Sélectipierre 2 est une société civile de placement immobilier -SCPI- qui, conformément aux dispositions de l'article L.214-50 du Code monétaire et financier, a pour objet exclusif l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif ;

- Sélectipierre 2 constitue un support collectif d'épargne, consacré de manière quasi-exclusive, dans le cadre d'un corpus légal et réglementaire garanti à ses associés lors de la souscription de parts, à l'acquisition, la détention, la préservation, l'exploitation et la gestion de biens immobiliers détenus directement. Sélectipierre 2 est un support dit de « pierre-papier » quasi-pur en biens immobiliers ;

- l'assemblée générale des associés est l'organe souverain des SCPI, dont les décisions s'imposent à tous, dès lors qu'elles respectent la loi. L'assemblée constitue le moyen majeur de gouvernance du support d'épargne SCPI, partie intégrante du contrat moral de souscription ;

- les revenus et les plus-values attachés à chaque part de SCPI relèvent quasi-intégralement de la fiscalité immobilière, compte tenu du caractère quasi-exclusivement immobilier du patrimoine ;

- les SCPI ont jusqu'à mi-mai 2012 pour examiner la question de leur forme juridique, avec maintien de cette forme ou transformation en une autre forme, dite des « organismes de placement collectif immobilier » - OPCIL- laquelle comporte une forme « fonds », avec impossibilité pour les porteurs d'y prendre des décisions et une forme « société », support hybride relevant de la fiscalité des valeurs mobilières au travers d'une financiarisation mêlant participations immobilières et mobilières. La levée de cette hypothèque relative à la forme juridique de Sélectipierre 2 est une condition-clé de son développement et de la confiance que les souscripteurs peuvent mettre en elle ;

décide du maintien de SELECTIPIERRE 2 en la forme de SCPI -société civile de placement immobilier- régie par les articles L.214-50 à L.214-84-3 et R.214-116 à R.214-143 du Code monétaire et financier et par les articles 422-1 à 422-46-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Résolutions présentées dans le cadre de l'article R 214-125 du Code monétaire et financier par 59 associés représentant 1,29% du capital social**Dix-septième résolution**

L'Assemblée Générale décide que la société de gestion organisera, sous un délai maximum de six mois à compter de l'approbation de la présente résolution, une consultation écrite des associés de SELECTIPIERRE 2, aux fins de connaître leur option personnelle relative à la forme du support auquel ils souhaitent participer : SCPI ; OPCF-fonds ; OPCF-société, afin d'organiser la scission de SELECTIPIERRE 2 en autant de supports que nécessaire pour satisfaire chacun, supports demeurant propriétaires en indivision du patrimoine initial de SELECTIPIERRE 2. Ladite scission ne sera réalisée que si la résolution de maintien de SELECTIPIERRE 2 en la forme juridique de SCPI a préalablement été repoussée.

Dix-huitième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, pour effectuer tous dépôts ou formalités où besoin sera et d'une manière générale, faire le nécessaire.

La société de gestion

1002028